

Editée le: 5/02/2018 16:02:17

Code	Signification	8	Remb.	Vipo	nonVipo
	I. Séance de soins infirmiers				
	A. Prestation de base				
425412	Première prestation de base de la journée de soins	1,206	5,53	5,28	4,15
425434	Deuxième prestation de base de la journée de soins	1,210	5,53	5,28	4,15
425456	Troisième prestation de base ou plus de la journée de soins	1,206	5,53	5,28	4,15
	B. Prestations techniques de soins infirmiers				
425515	Soins d'hygiène (toilettes)	1,754	8,05	8,05	6,04
423253	Administration de médicaments y compris héparjet par voie intraveineuse ou cathéter intraveineux	0,803	3,68	3,68	2,
423275	Administration de médicaments par voie intramusculaire, sous-cutanée ou hypodermique	0,730	3,35	3,35	2,
423290	Administration de médicaments par voie intramusculaire, sous-cutanée ou hypodermique en plusieurs sites d'injec	0,766	3,51	3,51	2,
424410	Surveillance de plaie avec pansement bioactif	0,730	3,35	3,35	2,
424432	Application de pommades ou d'un produit médicamenteux	0,730	3,35	3,35	2,
424454	Application de collyre ou de pommade ophtalmique en phase postopératoire	0,730	3,35	3,27	2,52
424476	Dans le cadre d'une thérapie de compression : application de bandage(s), pansement(s) de compression	0,730	3,35	3,35	2,
424955		0,730	3,35	3,35	2,52
424491	Soins de plaie(s) simples à l'exception des prestations 424410, 424432, 424454, 424476 et 424955	2,189	10,04	10,04	7,53
424513	Soins de plaie(s) complexes	2,562	11,75	11,75	8,82
424535	Soins de plaie(s) spécifiques	4,350	19,96	19,96	14,97
425574	Sondage vésical, instillation vésicale, lavage de vessie	1,206	5,53	5,53	4,15
425596	Soins aseptiques de vulve, irrigation vaginale, aspiration des voies respiratoires	1,094	5,02	5,02	3,77
425611	Evacuation manuelle fécalome, lavement et/ou adm. solution médicamenteuse par sonde rectale, tubage et drain	1,094	5,02	5,02	3,77
425751		0,269	1,23	1,23	0,93
425795	Plafonds journaliers	5,710	26,19	25,94	19,65
	II. Honoraires forfaitaires par journée de soins pour des patients lourdement dépendants				
425670	Honoraires forfaitaires, dits forfait A, accordés une seule fois par journée de soins pour l'ensemble des soins infir	5,710	26,19	25,94	19,6
425692	Honoraires forfaitaires, dits forfait B, accordés une seule fois par journée de soins pour l'ensemble des soins infir	10,944	50,20	49,95	45,18
425714	Honoraires forfaitaires, dits forfait C, accordés une seule fois par journée de soins pour l'ensemble des soins infir	15,017	68,89	68,64	62,0
	III. Prestations techniques spécifiques de soins infirmiers				
425773	Mise en place et surveillance des perfusions intraveineuses ou sous-cutanées	13,401	61,48	61,48	46,11
423312	Mise en place d'un cathéter à demeure ou matériel permettant l'administration de médicaments dans une chambr	8,934	40,98	40,98	30,7
421094	Retrait d'un cathéter à demeure ou d'un matériel spécifique permettant l'administration d'une solution médicament	8,333	38,23	38,23	28,6
427556	Honoraires pour la surveillance et le suivi d'une pompe pour analgésie chronique via cathéter épidural ou intrathéc	4,504	20,66	20,66	15,50
427431	Remplacement d'une sonde vésicale sus-pubienne à ballonnet	3,453	15,84	15,84	11,88
427490	Remplacement d'une sonde de gastrostomie à ballonnet	3,453	15,84	15,84	11,88

Code	Signification	8	Remb	
	N Honoraires forfaitaires par journée de soins pour les patients palliatifs			
427002	Honoraires forfaitaires PC, accordés une seule fois par journée de soins pour l'ensemble des soins infirmiers	21,	21,512	
760174	Honoraires forfaiteires DB accordés une seule fois par journée de soins pour l'ensemble des soins infirmiers	17,493	93	93 80,25
42/114	Honoralies lorialitaties pa, accordés une seule fois par journée de soins pour l'ensemble des soins infirmiers	16,253	53	53 74,56
42/136	Honoraires forfaitaires PP, accordés une seule fois par journée de soins pour l'ensemble des soins infirmiers	16,253	53	53 74,56
	V. Honoraires supplémentaires par journée de soins pour les patients palliatifs			
A27151	Honoraires supplémentaires, dits forfaits PN, accordés une seule fois par journée de soins pour l'ensemble des so	10,624	524	524 48,74
i	VI. Honoraires forfaitaires pour les prestations dispensées aux patients diabétiques			
423334	Honoraire de suivi pour l'accompagnement, par un infirmier référent, d'un patient diabétique qui ne passe pas aux	C	0,070	0,00
	VII Consultation infirmière	ח	222	
429015	Consultation infirmière dans le cadre des soins à domicile	C	0,000	20,40
	VIII. Prestations multiples	,		
428050	Prestations multiples et contraignantes chez les patients très dépendants		0,134	,134 0,61
	IX. Frais de déplacements			
118013	Erais de déplacements supplémentaires en milieu rural		0,546	,546 2,50
10014	V T-144 de depletories supplies			
	X. Irajet de soin	4	4 841	841 22.21